

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2024-2025**

ÉCOLE : École élémentaire Gabrielle-Roy
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2024

EN DATE DU : 2024-10-31
DATE DE RÉVISION : Octobre 2024

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

Nom de la direction de l'école : **Patrice Labelle**

Membre du personnel enseignant : Janvière Kamwenubusa, Assia Maameri, Aminata Diop, Joséphine Tetejeu,

Membre du personnel non-enseignant : Monique Brouz

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Lisette Kozikila

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Béatrice Khemiss**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Marie Adjanooun**

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- L'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- L'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- L'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

NAVIGATION DU GABARIT :

[Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.](#)

[Stratégies de prévention en matière d'intimidation.](#)

[Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.](#)

[Signalement des actes d'intimidation.](#)

[Rôles.](#)

[Ressources pour les parents.](#)

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Formation du personnel sur les cercles proactifs, réactifs et l'usage du chemin de la paix 1 journée de formation	- Tout le personnel est formé sur l'approche réparatrice.	- Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes. - Membres du personnel participants.	28 octobre et 4 novembre 2024
Formation SCP (Soutien au comportement positif)	- Le personnel ciblé est formé.	- Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes - Membre du personnel participant	Touria et Abdeneur formés en 2022
Faire la promotion des ateliers destinés aux parents <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cybersécurité ➤ Brave ➤ 	- Les parents de l'école sont informés des ateliers offerts. - Nombre de parents participants.	- Direction	9 octobre 20 novembre
Réinvestissement de l'enseignement explicite aux élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives.	- Les élèves démontrent une connaissance des pratiques réparatrices.	- Enseignants titulaires	Novembre
Réinvestissement de l'enseignement explicite aux élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives.	- Les élèves utilisent le chemin de la paix.	- Personnel de l'école.	Novembre
Enfants avertis	- Enseignants téléchargent les ressources	- Tous les enseignants	Septembre 2024 et enseignement hebdomadaire
Club de bien être avec l'enseignant EED avec l'emploi des outils de Moozoom (Niveau moyen)	- Outiller et sensibiliser les élèves face à différentes situations et développer la pensée critique	Direction Tous les enseignants - Enseignants EED	Décembre 2024 à juin 2025
Ateliers avec BRAVE pour les élèves de la 1 à la 6e année (6 semaines)	- La mise en œuvre de l'atelier	Direction - Programme BRAVE 3 ^e /4 ^e et Auto-	8 et 9 octobre 2024

		régulation maternelle à 2 ^e et 5 ^e -6 ^e	
Modélisation de l'activité chemin de la paix aux membres du personnel non formés ou qui ont besoin d'un rappel	- La mise en œuvre de l'atelier	Direction Conseillère pédagogique - Écoles sécuritaires et bienveillantes	Février 2025
Citoyenneté numérique (atelier sur la cyberintimidation et la sécurité sur Internet – Parent)	Enseignants téléchargent les ressources	Tous les enseignants	28 octobre et 4 novembre
Atelier sur la résolution de problèmes ou de conflits pour le cycle primaire.	La mise en œuvre de l'atelier	Direction Travail social avec Marie	Janvier 2025
Programme : Le coin de l'amitié et la formation d'élèves pour développer l'empathie et l'harmonie dans l'école	- La mise en œuvre dans la cour d'école du programme (élèves)	Direction Comité du bien-être et de l'équité Tous les enseignants Appui de la TS Marie	Fin janvier 2025
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</p> <p>Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer l'intimidation; - Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; - Expliquer les différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le RDP de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; 	- Tout le personnel et les élèves de l'école ont vu la présentation sur l'intimidation : cette présentation est à adapter à l'âge des élèves et au profil de la classe.	- Direction - Membre du personnel participant - Travail social - Les membres du GDE	Novembre 2024

- Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année.			
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Communication à l'intention des parents :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; ➤ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; ➤ Envoi d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; ➤ Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles). 		<p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p>	<p>12 novembre 2024</p> <p>30 octobre 2024</p> <p>13 novembre 2024</p> <p>13 novembre 2024</p>
Envoi des matrices de comportement à la maison pour engagement de la part des parents.	Signature de tous les parents.	Direction	14 septembre 2024
Atelier avec BRAVE pour les parents année (Un atelier virtuel) (est-ce que l'école paye pour cet atelier?)	Sensibiliser les parents et les outiller pour mieux communiquer avec leurs enfants	Direction Programme BRAVE	20 novembre 2024
Ressources pour les parents – Enfants avertis	Envoi des ressources	Direction	Fin janvier 2025
Communication à l'intention des parents :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; ➤ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; ➤ Envoi d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; <p>Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles).</p>		<p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p>	<p>26 novembre 2024</p> <p>30 octobre 2024</p> <p>4 novembre 2024</p> <p>4 novembre 2024</p>

Citoyenneté numérique – Atelier pour les parents (Atelier sur la cyberintimidation et la sécurité dans l'Internet – Parent)	Outiller les parents face aux outils qui sont utilisés par les enfants dans la vie de tous les jours	Direction Comité des parents Parents	9 octobre 2024
Création d'une banque de ressources – écoles pour la communauté – parents afin de les mettre au courant des dernières nouvelles et guides pour l'intimidation.	Envoi des ressources	Direction Comité des parents	Toute l'année

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

L'enseignement des droits de la personne de la 4^e à la 6^e année.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
S'engager dans le projet: la promesse Viamonde passeport vers l'apprentissage socio émotionnel (Voir la feuille de route AXE 1)	Les élèves participent aux ateliers	Équipe en santé mentale et TS Enseignants titulaires	Juin 2025
Enseignement explicite des HAHT https://guidedeshaht.weebly.com/ Guide HAHT Au propre - OneDrive (sharepoint.com) Guide HAHT secondaire - 2020.docx	Les élèves s'engagent à développer leurs HAHT	Enseignants	Septembre à juin 2025
Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out.	- Au moins 1 cercle par semaine.	- Enseignant titulaire	Hebdomadaire
Promotion du code de vie de l'école : ➤ Création d'affiche ou projection sur l'écran à l'entrée de l'école (1 attente par semaine); ➤ Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe;	- Matrices sont affichées à divers endroits dans l'école. - Le code de vie est affiché dans les classes. Les règles de la classe sont affichées dans la classe.	- Enseignants titulaires - Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école - Enseignants -	Septembre à juin 2025
Le club bien-être pour les élèves qui vivent du stress et/ou des émotions fortes	Les élèves seront capables de gérer leurs émotions. - Diminution des nombres d'incidents rapportés dans le registre d'incidents.	-Assia, Touria enseignantes EED -Gisèle, aide enseignante Monique, éducatrice spécialisée	Tous les matins, jusqu'à la fin de l'année.
Journée Chandail rose (Concours de dessins d'élèves afin qu'ils puissent être ajoutés sur des chandails que nous pourrions vendre à GARO – levée de fonds)	- La mise en œuvre des différentes activités dans toutes les classes de l'école.	Direction - Tout le personnel	février 2025

Activités pour promouvoir la diversité culturelle (banquet, exposition, découverte de la musique) Comité d'élèves et d'enseignants	- La mise en œuvre des activités	- Gouvernement des élèves et de la diversité	Mai 2025
Assistants dans les autobus (Formation brigadiers) Formation dans les autobus (formation en ligne)	- Les brigadiers et les brigadières sont en place	Direction - Aide-enseignante (Gisèle)	Mi-octobre 2024
UNESCO - Justice sociale - Développement Durable (Éco-école) - Réconciliation - Équité et acceptation des différences	- Participation de tous les membres du personnel - Implication des élèves à travers le gouvernement des élèves - Activités préparées par les élèves (saynètes, bricolage, ...) : rassemblements SCP	- Direction - Comité UNESCO, - Membres du personnel	Septembre à juin 2025
Programme de leadership - Les élèves du moyen prennent leur diner dans les classes des préscolaires et primaires (aide aux routines, s'habiller...)	- Responsabilisation des élèves - Esprit d'initiative - École bienveillante	- Direction - Les élèves	Octobre à juin 2025
Présentation des matrices et affichage des matrices.	Les matrices sont enseignées, modélisées et affichées dans les lieux désignés. Amélioration des comportements sur la cour d'école et à l'intérieur de l'école. Diminution des nombres d'incidents rapportés dans le registre d'incidents.	- Enseignants	Dès septembre 2024
Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école : ➤ Sélection du système de renforcement positif harmonisé (maisons); ➤ Présentation du système aux élèves; ➤ Enseignement des valeurs; ➤ Rassemblements mensuels pour la modélisation des valeurs (saynètes, chansons, poèmes) ➤ Attribution de certificats à l'échelle de l'école.	- Les matrices du système de renforcement positif sont visibles dans chaque salle de classe. - Remise des certificats aux élèves.	- Le personnel de l'école	Septembre à juin 2025
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde.			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Chaque classe participe à au moins une activité reliée à chaque thème du ajouter le lien	- Des preuves d'apprentissages sont visibles dans la salle de classe. - Un horaire est établi par la direction pour que toutes les classes puissent participer.	- Titulaires - Direction	Septembre à juin 2025
Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis ➤ Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule	- Une leçon par semaine est donnée à tous les élèves de l'école	- Enseignant d'éducation physique, enseignant titulaire	Septembre à juin 2025

<p>https://bit.ly/39AXOJD</p> <p>➤ Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - https://bit.ly/3zvWqm4</p>		<p>ou tout autre membre du personnel enseignant.</p>	
<p>Participation au concours Artmonie:</p> <p>➤ Visiter le nouveau site du concours Artmonie MY SITE - Informations générales (weebly.com)</p> <p>➤ Nouveauté : Un prix pour le meilleur logo</p> <p>➤ Voir les critères de sélection et les formats</p> <p>➤ Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école;</p> <p>➤ Sélection d'une œuvre par cycle (préscolaire, primaire, moyen, intermédiaire et secondaire)</p> <p>➤ Soumettre une œuvre par cycle en utilisant le lien : Formulaire de soumission et vérification - MY SITE (weebly.com)</p> <p>➤ Vote du public</p>	<p>- Une œuvre par cycle est soumise au concours Artmonie.</p>	<p>- Titulaire - Direction</p>	<p>Date limite pour soumettre une œuvre au concours : 25 novembre à midi 2024</p> <p>Le public pourra voter pour son œuvre préférée. Un sondage sera envoyé à la communauté et sera ouvert du 26 au novembre, en après-midi, au 29 novembre midi.</p>

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Développer les compétences pour les relations saines.

- Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socio émotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :
- Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés ([Ressources SMSO](#));
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
- Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation (gestion du stress)
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'achat de ressources et de livres.

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- Participation aux [activités systémiques du Conseil](#)

- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement :
 - Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;
 - Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil et de la cérémonie du lever du drapeau.

- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :**
 - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
 - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
 - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
 - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
 - Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le [Teams de l'éducation autochtone](#);
 - Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);
 - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
 - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
 - Avec l'appui des responsables de l'éducation autochtone, désigner un membre du personnel comme ambassadeur ÉDAU (Éducation autochtone) pour contribuer à tisser des relations avec les communautés autochtones environnantes, ainsi qu'assurer l'utilisation des ressources et l'inclusion respectueuse des Premières Nations, Métis et Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP, responsables ÉDAU et partenaires autochtones);
 - Prendre connaissance de la ressource « Relations autochtones » pour les [4e, 5e et 6e année](#)
 - Faire un rappel pour l'autoidentification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

- **Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :**
 - Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture; [PSAC](#)
 - Encourager la réflexion, les questions; [Outil d'autoréflexion sur l'humilité culturelle à l'intention des professionnels](#)
 - Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
 - Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle);
 - Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
 - Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves; Ateliers : [Ma culture dans le resPAIX](#), My Blueprint: enquête Qui suis-je?, [excursions SMSO](#)(Commencer par soi-même? Où est-ce qu'on trouve comment initier?);
 - Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
 - Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
 - Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
 - Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
 - Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
 - Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
 - Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
 - Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre;
 - Monde le son.

- **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :**
 - Assurer la mise en œuvre du Gouvernement des élèves (UNESCO);
 - Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.
 - Éléves leaders

➤ **Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :**

- Halloween;
- Fêtes;
- Saint-Valentin;
- Semaine de la francophonie;
- Bal d'automne;
- Spectacles de fin d'année.

➤ **Assurer la mise en œuvre de clubs :**

- Club de soccer;
- Club de basketball.
- Club de la réussite;
- Club robotique;
- Club de mathématique;
- Club d'échecs;
- Club Rubix;
- Brigadier scolaire;
- Comité éco-école et GDE UNESCO;
- Club habiletés sociales (Moozoom)
- Club de lecture;
- Club de danse;
- Chorales GR22U 1^{re}-2^e et chorale 3^e-6^e année
-

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <p>➤ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; 	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin

<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Informer les élèves de toutes les formes d'intimidation, en particulier, la gravité que représente de l'intimidation verbale et sociale. - Renforcer les comportements attendus dans la cour de récréation et le bus scolaire à travers les matrices - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police. - Référer l'élève vers des organismes comme : <ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; - Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures). 			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire. 			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Élaborer un plan d'intervention; - Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; - Appel à la police. 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2025, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration.	- Affiches visibles avec les questions réparatrices.	Tout le personnel.	Septembre à juin 2025
Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits.	- Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix.	Tout le personnel.	Septembre à juin 2025
Interventions en fonction du tableau décisionnel de l'école. ProgectionEtTableauDecisionnel-GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf	- Tous les enseignants et les élèves pressent connaissance des étapes du tableau décisionnel.	Tout le personnel.	Décembre à juin 2025
Utilisation du registre des incidents de l'école pour consigner les écarts de conduite de la part des élèves afin d'intervenir de façon efficace. (Réviser et ajouter le lien RDP)	Le registre des incidents de l'école est analysé par l'équipe pour intervenir efficacement.	Tout le personnel	Septembre à juin 2025

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p>➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aller voir un adulte de confiance. 2. Dénoncer les actes en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le billet de signalement ou la fiche signalétique (à insérer les liens des fiches M à 2e et élémentaire (après révision)) de l'école ou; 	<p>➤ Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école.</p> <p>➤ Le Forms pour le signalement des incidents de l'école : Rappel et présentation de la version révisée à partager avec les parents</p>

➤ [Le Forms pour le signalement des incidents de l'école.](#)

➤ **Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :**

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#);
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145 et les Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tuteurs ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,204-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.
-

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil :
Retrouver les liens de connexion ici [Ateliers pour les parents \(csvgiamonde.ca\)](http://csvgiamonde.ca)

Équité et droits de la personne (collaborer avec l'école).

15 février de midi à 13 h en ligne

Pratiques réparatrices expliquées aux parents

Stratégies servant à expliquer aux parents l'approche des pratiques réparatrices et comment intégrer certaines approches à la maison.

- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire;
- Informer le personnel de l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la direction d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans [Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.](#)

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;

- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

RESSOURCES POUR LES PARENTS

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
- [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4^e à la 8^e année - OPHEA](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca](#)
- [Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers – protegeonsnosenfants.ca \(protectchildren.ca\)](#)
- [Jouer en sécurité dans le métavers \(ecno.org\)](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [Enfants de 5–7 ans](#)
- [Enfants de 8–10 ans](#)
- [Jeunes de 11–12 ans](#)
- [Jeunes de 13–15 ans](#)

➤ [Parents partenaires en éducation](#)

➤ [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\)](#) (Le guide)

➤ [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme](#) – Site Web

➤ [Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)

➤ [Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)

Santé mentale en milieu scolaire Ontario :

<https://smho-smso.ca/parents-et-aidants-naturels/>

Ateliers pour parents offerts par le conseil :

Retrouver les liens de connexion ici [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](http://csviamonde.ca)

- La Cybersécurité auprès des jeunes expliquée aux parents 9 octobre
- Parcours Viamonde en ASE : Plateforme Moozoom 6 novembre
- Brave pour les parents : 20 novembre
- Collaborer avec l'école pour faire avancer l'équité et les droits de la personne 5 février
- L'éducation Autochtone : l'inclusion des perspectives autochtone à l'école 30 avril

Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:

- [L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation](#)
- [Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention](#) – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- [Prévention de l'intimidation](#) - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

Pour toutes questions ou préoccupations portant sur l'intimidation, veuillez communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la direction adjointe ou la direction de l'école.

AXE 1 : FEUILLE DE ROUTE DES FORMATIONS SYSTÉMIQUES

Passeport ASE	QUOI ?	QUI ?	QUAND ?	COMMENT ?
3 ^e -4 ^e année	Ateliers BRAVE 3 ^e et 4 ^e année	Animés par l'organisme	8 et 9 octobre	En présentiel
	Ateliers BRAVE L'auto-régulation Maternelle à 6 ^e année	Animés par l'organisme	8 et 9 octobre	En présentiel
	Moozoom	Équipe EED et Micheline et Natacha Équipe MOOZOOM	Voir calendrier des formations	Virtuel
De la 5 ^e à la 6 ^e année	Ma Culture dans le ResPAIX	Équipe en santé mentale	Dates à venir	De la 5 ^e à la 6 ^e année
3 ^e -6 ^e	Estime de soi et gestion de stress préparation aux examens	Équipe en santé mentale	Janvier à juin	En présentiel
Maja à 6 ^e année	Leadership est engagement	Équipe en santé mentale	Octobre à juin	En présentiel

--	--	--	--	--

Formation pour le personnel scolaire :

ASIST	Formation sentinelle ASIST	Natacha , Micheline	17 et 18 octobre ou 5 et 6 décembre	En présentiel
SafeTALK	Formation SafeTALK au secondaire	Équipe en santé mentale	À la demande	En présentiel
Trousse de prévention et de promotion de la vie	Prévention et promotion de la vie	Djenane D	6 et 25 novembre	Virtuel

Axe 2: Liste des ateliers offerts par l'équipe en santé mentale

Nom du programme	Groupe ciblé	Niveaux d'interventions	Descriptif du programme
Ma culture dans le ResPAIX	5e à la 6e année	Niveau 1	Le programme « Ma culture dans le resPAIX » vise à prévenir les problématiques relationnelles reliées aux différences culturelles. Il permet le rapprochement interculturel tout en réduisant les préjugés et la discrimination et en favorisant le respect de la différence
